

La place de l'enfant dans la société française depuis le XVIe siècle

François Lebrun

Citer ce document / Cite this document :

Lebrun François. La place de l'enfant dans la société française depuis le XVIe siècle. In: Communications, 44, 1986. Dénatalité : l'antériorité française, 1800-1914. pp. 247-257;

doi : <https://doi.org/10.3406/comm.1986.1661>

https://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_1986_num_44_1_1661

Fichier pdf généré le 10/05/2018

François Lebrun

La place de l'enfant dans la société française depuis le XVI^e siècle

A la mémoire de Philippe Ariès.

L'apparition et la diffusion de la contraception dans la société française sont inséparables de la place que celle-ci a accordée à l'enfance et à l'enfant. Voilà vingt-cinq ans déjà que Philippe Ariès a montré dans un livre pionnier¹ que le sentiment de l'enfance était objet d'histoire puisqu'on pouvait en déceler la lente émergence depuis le XVI^e siècle dans les classes supérieures de la société. Son analyse devenue classique s'est enrichie, depuis, des travaux de nombreux historiens qui, à la confluence de la démographie historique et de ce que l'on continue d'appeler, faute d'un meilleur terme, l'histoire des mentalités, l'ont fait éclater dans toutes les directions. Écartant l'obsession de l'origine (largement illusoire, car quel sentiment apparaît *ex nihilo*?), ceux-ci sont bien davantage attentifs aux évolutions, à l'apparition d'un sentiment ou d'un comportement nouveau dans tel groupe de la société, mais aussi au rythme, plus ou moins rapide, de sa diffusion dans tout le corps social. Reconnaître dès le XVI^e ou le XVII^e siècle les premiers signes d'une mutation profonde dans le regard que l'élite cultivée porte sur l'enfance et sur l'enfant est une chose. Constaté que les classes populaires n'assument, pour leur compte, les conséquences de ce nouveau regard que lentement au cours du XIX^e siècle en est une autre, et historiquement aussi importante, sinon plus. Enfin, au-delà du sentiment de l'enfance, c'est l'enfance même, et plus concrètement encore l'enfant, qui est objet d'histoire et que les historiens se sont efforcés d'étudier. Le sort réel de l'enfant, sa place dans la société des adultes sont évidemment liés à l'image que ceux-ci se font de cette abstraction qu'est l'enfance, et l'étude des variations de cette image à travers écrits théoriques et documents littéraires ou iconographiques est inséparable de celle des variations des comportements, puisque l'image réfléchit les comportements au moins autant qu'elle les commande.

L'image de l'enfance que le Moyen Age finissant lègue aux siècles suivants est profondément pessimiste et négative. L'enfant, être humain non encore développé, provoque malaise et méfiance. On s'étonne

devant sa versatilité et son inconséquence; bref, on lui reproche de ne pas se comporter en adulte. La plupart des hommes d'Église ne voient en lui que l'être privé de raison, incapable d'accéder à la connaissance et à l'amour de Dieu. Cette tradition est ancienne. Saint Augustin écrivait : « J'ai été conçu dans l'iniquité; c'est dans le péché que ma mère m'a porté; où donc, Seigneur, où et quand ai-je été innocent? », et ailleurs cette phrase terrible : « Qui n'aurait horreur de recommencer son enfance et ne préférerait pas mourir? » Certes, le baptême lave l'enfant du péché originel et l'arrache ainsi aux griffes de Satan. Mais il semble que ce ne soit guère avant le XIV^e siècle que les clercs aient commencé à se préoccuper du sort de tant d'enfants morts sans baptême compte tenu des délais souvent très longs qui séparent encore la naissance de l'administration du sacrement : ils exercent alors une pression de plus en plus forte sur les familles pour que leurs enfants soient baptisés le plus tôt possible, *quamprimum* dira le concile de Trente. La tenue des registres paroissiaux (à partir du XV^e siècle dans certains diocèses) et le contrôle de ceux-ci lors des visites de l'évêque ou de son représentant permettent de surveiller l'application de cette prescription. Très vite, d'ailleurs, la cause est gagnée. Le souci, on peut même dire l'obsession du salut éternel de l'enfant est ancré, à la fin du Moyen Age et pour plusieurs siècles, dans la conscience populaire, et c'est sans doute l'un des rares points de la discipline ecclésiastique que les évêques réformateurs du XVII^e siècle n'auront pas besoin de rappeler à temps et à contretemps. Qu'il soit ondoyé à la maison par la matrone « en cas de pressante nécessité » avant d'être conduit à l'église, s'il survit, pour le complément des cérémonies, ou qu'il soit baptisé par le curé dans toutes les formes requises, le nouveau-né reçoit cet indispensable passeport pour l'au-delà le jour même de sa naissance ou au plus tard le lendemain; il peut alors mourir, sa vie future est assurée. Le succès, dans beaucoup de provinces, des sanctuaires « à répit » est le témoignage de la profonde intériorisation, dans les masses, du souci des clercs des XIII^e et XIV^e siècles : il s'agit d'églises ou de chapelles, souvent consacrées à la Vierge, où l'on portait les mort-nés afin qu'ils ressuscitent le temps nécessaire à leur baptême.

Toutefois, ce que l'on pourrait appeler cette découverte de l'âme des enfants ne modifie pas pour autant de façon radicale le regard porté sur ceux-ci par les gens d'Église. Même lavé du péché originel, l'enfant reste une ébauche, un être imparfait et inquiétant, capable de toutes les *malices*. La plupart des penseurs de la réforme catholique partagent les idées de saint Augustin sur l'enfance, l'« état le plus vil et le plus abject de la nature humaine après celui de la mort », selon Bérulle, la « vie d'une bête », selon Bossuet. Il est vrai qu'un courant très différent s'est fait jour dès le XV^e siècle avec Jean Gerson, à propos

duquel on a pu parler de « nouveau regard sur l'enfance ». Pour Gerson, en effet, la valeur de celle-ci est inestimable et la « réforme de l'Église doit se faire par les enfants ». Il faut s'intéresser à eux pour eux-mêmes, protéger leur faiblesse physique et morale contre les dangers et les corruptions, prendre soin de leur éducation par des moyens appropriés et variables selon leur âge. Conception très neuve et riche d'avenir, mais qui reste longtemps marginale.

Au-delà de ces représentations contrastées, quels sont, dans la société française des XVI^e et XVII^e siècles, les comportements concrets, les attitudes quotidiennes à l'égard de l'enfant ? Celui-ci est le fruit quasi inéluctable, sinon toujours désiré, de l'union de l'homme et de la femme. Aux yeux de l'Église, il constitue même la fin première et principale du mariage et la seule justification du plaisir sexuel. Le fait d'intervenir dans le mécanisme de la procréation pour empêcher éventuellement une naissance est condamné à l'égal des plus grands péchés, et si la technique du coït interrompu est connue au-delà du monde de la prostitution, sa diffusion se heurte aux freins que constituent non seulement cette condamnation ecclésiastique, mais aussi, et peut-être surtout, la conviction que la naissance et la mort relèvent de fatalités inéluctables et de forces mystérieuses devant lesquelles l'homme est presque complètement désarmé. La terreur de la fille séduite est la grossesse, qu'elle tente de cacher, si elle se produit, en dépit de la législation qui interdit un tel « recel ».

La naissance d'un premier enfant puis celles des enfants suivants étant les conséquences prévisibles du mariage, celui-ci est volontairement retardé jusqu'à ce que le futur couple se trouve en situation économique de fonder un foyer et d'entretenir une famille. Selon la formule souvent citée de l'historien Pierre Chaunu, le mariage tardif des filles (25-26 ans en moyenne) est bien alors la « grande arme contraceptive ». La perspective des enfants à venir et du coût qu'ils représenteront pèse de tout son poids, et cela dans tous les milieux, au moment de la constitution du couple, du choix du conjoint, de la date de l'union, contribuant à faire du mariage une affaire d'intérêts, au sens très large du terme, et accessoirement une affaire de sentiments. Montaigne ne fait qu'exprimer un point de vue très général lorsqu'il développe l'idée que le mariage est chose trop sérieuse pour qu'on y mêle l'amour : « L'alliance, les moyens y pèsent par raison, autant et plus que les grâces et la beauté. On ne se marie pas pour soi, quoi qu'on dise; on se marie autant ou plus pour sa postérité, pour sa famille »; et plus loin : « Un bon mariage, s'il en est, refuse la compagnie et les conditions de l'amour. »

Le mariage une fois célébré, les naissances se produisent, sauf exceptions liées notamment à la stérilité définitive de certains couples, à raison d'une tous les deux ans en moyenne. La pratique de l'al-

laitement maternel – la règle à la campagne – entraînant dans la plupart des cas une stérilité temporaire, explique cet intervalle moyen relativement long entre chaque naissance. Pour les familles qui ont la chance de ne pas être rompues par le décès de l'un ou l'autre conjoint avant que la femme ait atteint l'âge de 40 ans, cela signifie sept naissances en moyenne; pour l'ensemble des familles, quatre ou cinq. Mais ces naissances nombreuses ne signifient pas, même en l'absence de toute pratique contraceptive, qu'elles sont toutes désirées. Si la stérilité est considérée comme un opprobre, la profusion d'enfants est rarement interprétée comme une bénédiction du ciel – sinon dans les sermons de certains curés; elle est le plus souvent acceptée avec fatalisme.

Certains historiens ont même pu se demander si certaines pratiques ne traduisent pas une attitude plus ou moins consciemment infanticide. On sait peu de chose sur les avortements spontanés: tout permet de penser cependant qu'ils sont nombreux. A preuve l'insistance avec laquelle moralistes, prédicateurs, chirurgiens rappellent les devoirs des femmes enceintes: elles doivent veiller soigneusement à ne pas compromettre le fruit qu'elles portent par des besoins incompatibles avec leur état; leurs maris doivent, de leur côté, leur interdire de telles besognes et surveiller leur santé. Ne peut-on penser que, dans beaucoup de cas, les conduites ainsi dénoncées ont pour but de provoquer l'interruption d'une grossesse, la femme ou le couple agissant ainsi pouvant compter, en dehors, peut-être, de quelques questions soupçonneuses du curé, sur la complicité tacite de l'entourage? La terrible mortalité des enfants au berceau pose, plus encore, un problème de mentalité collective. Comment a-t-on pu si longtemps, dans toutes les classes de la société, y compris dans l'élite cultivée, accepter sans réagir l'effroyable hécatombe que représente la disparition, dès la première année, du quart des nouveau-nés? Comment n'a-t-on pas fait le lien entre cette hécatombe et certains faits comme l'absence de formation de la plupart des sages-femmes ou le mépris à l'égard des règles d'hygiène les plus élémentaires? Pourquoi les statuts synodaux des XVII^e et XVIII^e siècles appellent-ils si souvent aux parents l'interdiction de coucher dans leur lit leurs tout jeunes enfants au risque de les retrouver étouffés le lendemain matin, sinon parce que cette pratique reste enracinée, témoignant, au mieux, d'une étonnante négligence, au pis, d'une volonté avouée ou inavouée d'infanticide? Comment la pratique, si courante en ville et pourtant si évidemment mortifère, de la mise en nourrice à la campagne n'a-t-elle jamais été remise sérieusement en question dans ses modalités avant les années 1760? Le voyage vers la paroisse rurale, souvent deux ou trois jours après la naissance, quelle que soit la saison, et l'adaptation à un nouveau lait sont pour le bébé une première épreuve

La place de l'enfant dans la société française depuis le XVI^e siècle

souvent fatale; le sevrage, dix-huit mois ou deux ans après, en est une seconde; entre les deux, l'attitude de beaucoup de nourrices, certaines vénales et malhonnêtes, presque toutes laissées sans aucune surveillance de la part des parents, contribue à rendre le sort des enfants qui leur sont confiés plus aléatoire encore que celui des enfants nourris par leur mère.

Au XVII^e siècle, l'avocat angevin Pierre Audouys a huit enfants; tous les huit sont, dès leur naissance, envoyés en nourrice dans diverses paroisses rurales de l'Anjou. Audouys note scrupuleusement dans son livre de raison ces trois événements consécutifs que sont pour chacun d'eux la naissance, le baptême et le départ en nourrice, le tout généralement en deux ou trois jours. Sur ses huit enfants, cinq meurent avant 5 ans, dont trois en nourrice. Il note à sa date chaque décès, mais ne semble pas s'être interrogé sur une telle série noire. Son huitième enfant est conduit à la campagne comme l'avaient été ses frères et sœurs et y meurt d'ailleurs quelques jours plus tard. Or, rien ne permet de penser à la lecture du livre de raison de Pierre Audouys que, pendant les dix-huit mois ou les deux ans que dure l'absence de chacun de ses enfants, lui ou sa femme se sont déplacés pour aller les voir et se rendre compte de la façon dont ils étaient traités.

Autant la vie éternelle des enfants est l'objet d'un souci que traduit l'empressement généralisé au baptême, autant leur survie temporelle semble laisser largement indifférent. Souvent non désirés, très nombreux, ils sont infiniment moins précieux qu'ils ne le deviendront plus tard : la disparition de beaucoup d'entre eux est ressentie comme une nécessité quasi biologique et la plupart des parents opposent à ces coups répétés du sort une résignation fataliste. Si une telle attitude trouve partiellement son explication dans l'importance même de la mortalité infantile, on peut dire qu'elle est en même temps partiellement responsable de celle-ci. Pierre Audouys note sans aucun commentaire le décès de ceux de ses enfants morts dans la paroisse rurale où il les a conduits quelques mois plus tôt et ne se déplace pas pour assister à leur inhumation sur place. Il est d'ailleurs très courant que les parents n'assistent pas à la sépulture de leurs très jeunes enfants. De leur côté, beaucoup de curés du XVI^e et du XVII^e siècle estiment inutile de mentionner de tels décès sur leurs registres, et il faudra toute la vigilance des autorités pour que disparaisse peu à peu ce sous-enregistrement très significatif : le bébé de quelques jours ou de quelques mois, mort baptisé, est un ange de plus dans le ciel, mais il n'est pas considéré comme une personne dont le court passage sur cette terre mérite d'être mentionné.

Une telle attitude se trouve encore renforcée au XVII^e siècle sous l'influence de la réforme catholique et de son discours : la vraie vie

est ailleurs, le monde n'est qu'une vallée de larmes où l'homme pécheur risque chaque jour son salut éternel. Dans de telles conditions, le sort le plus enviable n'est-il pas celui de l'enfant baptisé qui meurt avant d'avoir atteint l'âge de raison, c'est-à-dire la possibilité de pécher ? En pareil cas, l'attitude de parents chrétiens ne peut être la tristesse, encore moins la révolte ou le désespoir, mais la joie et l'action de grâces. C'est ce qu'exprime parfaitement Pierre Audouys lorsqu'il note à la naissance de chacun de ses enfants le vœu suivant : « Dieu lui donne sa sainte bénédiction et lui fasse la grâce d'être honnête homme [ou femme], sinon plutôt la mort qui le tirera de toutes misères ! », qui prend quelquefois une forme plus lapidaire : « Dieu le fasse honnête ou plutôt la belle mort ! » Il est évident que l'indifférence apparente avec laquelle Audouys semble accueillir la disparition de ceux de ses enfants morts en nourrice ne prend sa vraie signification que rapprochée de cette conception chrétienne de l'existence s'exprimant sous sa plume avec une sincérité que l'on ne peut mettre en doute. La christianisation en profondeur de la société française au XVII^e siècle, qui a joué par ailleurs, nous le verrons, un rôle bénéfique dans la promotion de l'enfance, a certainement contribué en même temps à entretenir, voire à justifier, une attitude fataliste, indifférente et, à la limite, inconsciemment infanticide à l'égard du corps du petit enfant et de sa vie terrestre.

Attitudes et comportements évoluent à mesure que grandit celui qui a réussi à échapper aux dangers des toutes premières années. Là où la pratique est courante, le retour de nourrice marque certainement un tournant capital, qu'il se produise à 2 ans ou *a fortiori* à 5, 6 ou 7 ans (si l'enfant est resté à la campagne longtemps après le sevrage) : c'est en effet sa véritable entrée dans la famille, au milieu de ses père et mère et de ses frères et sœurs. Ceux-ci sont généralement beaucoup moins nombreux qu'on ne pourrait le penser : la famille française d'Ancien Régime est incontestablement prolifique, mais compte tenu de la très forte mortalité, notamment avant 10 ans, elle est rarement nombreuse. Pierre Audouys et sa femme ont eu huit enfants, mais ils n'en ont jamais eu plus de trois à vivre ensemble à leur foyer. Cas non exceptionnel, mais très courant.

Pendant toute cette seconde enfance qui va jusqu'à 7 ans environ, garçons et filles grandissent sans qu'on leur reconnaisse de statut spécifique. Une fois franchi le stade quasi animal des premières années, ils entrent presque de plain-pied dans le monde des adultes dont ils partagent le vêtement, mis à leur taille, et la nourriture, à base de lourdes soupes au pain ou de bouillies épaisses. Certes, la faiblesse de leur âge leur interdit d'en partager aussi les travaux et les peines. Du moins, placés sous la surveillance des femmes (la mère, une sœur aînée, une grand-mère encore valide) doivent-ils faire en sorte de

déranger celles-ci le moins possible dans leurs multiples tâches ménagères : tel est l'objectif essentiel qui règle l'attitude des adultes à leur égard. Vers 7 ans, commence, avec la troisième enfance, ce que les hommes d'Église appellent l'âge de raison ou de discrétion (c'est-à-dire de discernement du bien et du mal) et où l'adaptation au monde des adultes s'accélère. C'est l'âge où, dans les familles princières, aristocratiques ou même bourgeoises, le garçon passe des mains des femmes à celles des hommes, de la gouvernante au précepteur. C'est l'âge où, dans les milieux populaires, à la ville comme à la campagne, l'enfant quitte les jupes de sa mère et commence à rendre quelques services à la mesure de ses forces. La vie de groupe avec les camarades du même âge, à peine esquissée à la période précédente, commence à prendre de l'importance, dans le cadre du hameau, du village ou du quartier urbain. Certes, au sein de la famille, s'amorce parfois, du fait de la mère, une œuvre d'éducation plus ou moins attentive et poussée selon les milieux. Il existe même quelques livrets de la littérature de colportage qui entendent aider les parents dans cette tâche, cependant que les évêques du XVII^e siècle invitent ces derniers à initier leurs enfants aux rudiments du catéchisme. Mais tout permet de penser que les familles susceptibles d'avoir une véritable fonction éducatrice sont très exceptionnelles, surtout dans les classes populaires. Cette fonction est surtout le fait du curé catéchiste et, là où il existe, du maître ou de la maîtresse d'école.

Vers 12-14 ans, garçons ou filles doublent un cap décisif : ils deviennent presque adultes sans avoir jamais été enfants ou, en tout cas, reconnus comme tels. C'est l'âge de la première communion, de la pleine participation aux travaux de leurs aînés, de la mise en apprentissage pour certains, de l'intégration au groupe de la « jeunesse » où ils resteront jusqu'à leur mariage tardif. Au total, le rôle joué par la famille dans le processus de socialisation de l'enfant reste assez mince. Ce rôle est assumé bien davantage par un milieu beaucoup plus large comportant la parentèle plus ou moins proche, les amis et les voisins, les camarades de même âge au catéchisme ou à l'école et lors des jeux en commun. Pourtant, l'autorité des parents, et plus spécialement celle du père, ne fait que se renforcer entre le XVI^e et le XIX^e siècle. L'État interdit le mariage des garçons de moins de 30 ans et des filles de moins de 25 sans le consentement de leur père ou de leur tuteur, et conforte dans tous les domaines la puissance paternelle. Quant à l'Église, si elle maintient en droit canon le principe du libre mariage des enfants mineurs, elle s'aligne en fait là-dessus sur la législation royale. Par ailleurs, elle prêche le devoir d'obéissance des enfants à l'égard de leurs parents ; elle insiste peu sur le devoir d'affection réciproque, se méfiant d'un tel sentiment jugé trop *naturel*.

Cependant, en marge de ces comportements majoritaires, se renforce peu à peu un contre-courant qui va aboutir à la « découverte » de l'enfant. C'est le fait d'abord de quelques clercs qui, reprenant à leur compte les idées de Gerson, réhabilitent l'enfance. Certains éducateurs, tels les jésuites ou Jean-Baptiste de La Salle, voient dans l'éducation la tâche la plus noble qui soit et proposent des méthodes pédagogiques prenant en compte la spécificité de l'enfance à ses différents stades. L'enseignement est prodigué dans des classes distinctes selon l'âge, avec chacune son programme, son maître, son local. Aux châtiments corporels est préférée toute une gamme de punitions sous forme de *pensum* gradué non seulement selon la gravité de la faute, mais aussi selon l'âge et le caractère du délinquant. De leur côté, les évêques réformateurs découvrent l'absolue nécessité de donner aux enfants une éducation chrétienne proportionnée à leur âge : après les rudiments inculqués si possible par la mère, l'enfant suit à partir de 7 ans l'enseignement du « petit catéchisme », puis accède à un niveau plus élevé lors des deux années qui précèdent la première communion. Parallèlement à la pédagogie jésuite et lasallienne, cette catéchèse progressive contribue à définir peu à peu les différents âges de l'enfance et de l'adolescence et leurs besoins propres. Le succès de la dévotion à l'enfance de Jésus à partir du début du XVII^e siècle va dans le même sens d'une réhabilitation d'un état longtemps méprisé par les clercs.

C'est dans le même temps que se fait jour dans les classes supérieures de la société une attention toute nouvelle à l'enfant : le bébé que l'on mignote, cajole, entoure de soins et d'attentions, et l'enfant plus âgé pour lequel on souhaite une éducation appropriée et que l'on confie dans ce but à un collègue jésuite ou oratorien, même s'il faut pour cela le mettre en internat. Dans cette attention nouvelle dont les premiers signes peuvent être observés au XVII^e siècle, le temps fort est marqué par les décennies 1760-1780. C'est une véritable campagne qui s'instaure alors autour de l'enfant et plus spécialement de l'enfant en bas âge. *L'Émile* de Jean-Jacques Rousseau, paru en 1762, n'est que l'un des très nombreux ouvrages qui sont publiés sur le sujet et dont on ne peut douter qu'ils répondent à l'attente d'un très large public. La plupart de ces ouvrages se veulent moins théoriques que pratiques et contribuent ainsi par leur succès même, à populariser les idées qu'ils défendent sur l'accouchement et les soins aux enfants du premier âge : formation nécessaire des sages-femmes, emmaillotement lâche, allaitement maternel, etc. De telles idées traduisent un regard neuf porté sur l'enfant, que l'on considère à la fois comme un bien précieux qu'il faut s'efforcer de conserver dès la naissance et comme un être ayant ses droits et ses besoins propres. L'éducation tendant au libre développement physique et psychologique de l'enfant

l'emporte sur le souci de rendre celui-ci le moins gênant possible en bridant ses initiatives. Cette campagne se traduit non seulement par un engouement passager pour l'allaitement maternel, mais aussi par plusieurs initiatives prises par les autorités pour une meilleure instruction des sages-femmes et pour une réglementation de l'activité des nourrices. Mesures limitées, certes, et de faible portée réelle, mais qui n'en témoignent pas moins d'une importante prise de conscience collective.

Que ces mêmes décennies de la fin de l'Ancien Régime et la décennie révolutionnaire soient aussi celles où s'accélère, dans les villes et dans certaines régions rurales, la diffusion des pratiques contraceptives, le fait ne doit pas surprendre. On veut limiter le nombre des enfants à naître dans la mesure même où l'on porte sur eux un regard neuf, où la famille commence à s'organiser autour d'eux, où le souci de leur éducation devient primordial. On n'accepte plus ces naissances répétées et ces multiples disparitions prématurées. On souhaite désormais avoir une progéniture limitée afin de mieux s'occuper de chacun de ses membres. S'ouvre l'ère de l'enfant désiré, choyé, dont le décès lors des premiers jours ou des premiers mois (comme c'est encore souvent le cas tout au long du XIX^e siècle) est ressenti comme un drame et un scandale, bref l'ère de l'enfant-roi. Certes, le modèle ne se diffuse que lentement au cours du XIX^e siècle depuis la noblesse et surtout la bourgeoisie, où il s'est élaboré pendant les deux siècles précédents, jusqu'aux classes populaires. Certaines campagnes résistent plus longtemps que les villes au modèle et à la plupart de ses composantes, notamment la limitation volontaire des naissances. Encore faut-il noter que celle-ci s'observe aussi dans des milieux populaires, urbains ou ruraux, où il est difficile de déceler un quelconque changement dans l'attitude des parents à l'égard de leurs enfants. C'est dire que le modèle de l'enfant-roi ne saurait constituer – tant s'en faut – l'explication unique du phénomène complexe que constitue la diffusion, en France, de la restriction des naissances. Quoi qu'il en soit, là où le modèle triomphe, les enfants deviennent l'objet d'un véritable investissement, à la fois sentimental et matériel. A l'imprévoyance en matière de procréation succède un malthusianisme calculateur et quasi ascétique, puisqu'il répond au désir d'assurer ici-bas un sort meilleur à des enfants moins nombreux, vision toute terrestre aux antipodes de la conception chrétienne et qui va de pair avec une déchristianisation de la société. De même, l'indifférence qui, trop souvent, caractérisait jadis l'attitude des adultes fait place à une vigilance de tous les instants. L'éducation, soit au sein de la famille, soit dans le cadre de l'institution scolaire en plein développement, se fait volontiers répressive au nom du « Qui

aime bien châtié bien. » L'enfant, souvent unique, n'est-il pas, désormais et quoi qu'il en ait, porteur de toutes les espérances de ses géniteurs ?

« Le père était là, près de la lampe; la mère cousait; un enfant, près du père, étudiait; et mon cœur se gonfla du désir de l'emmener avec moi sur les routes. » Ce désir de briser la prison dans lequel la famille moderne a peu à peu enfermé l'enfant-roi, André Gide l'exprime en 1896, c'est-à-dire au moment où triomphe le modèle dénoncé. « Familles, je vous hais; foyers clos, portes refermées. » Condamnation prophétique, mais prématurée. Depuis 1896, les portes ne font que se refermer davantage. La prolongation de la scolarité maintient de plus en plus longtemps des enfants de plus en plus nombreux dans un état de dépendance à l'égard de la famille et de son puissant auxiliaire qu'est l'école. L'Ancien Régime ignorait largement l'enfant et l'adolescent dans leur spécificité. Le XIX^e et le XX^e siècle les découvrent, les isolent, les protègent, les gardent en tutelle jusqu'à un âge de plus en plus avancé, alors que physiologiquement ils sont mûrs beaucoup plus tôt que jadis et que la loi, depuis 1974, les reconnaît majeurs à 18 ans. Contradictions insoutenables et lourdes de toutes les révoltes. Reprenant et amplifiant les condamnations de Gide, certains psychologues et psychanalystes – les clercs d'aujourd'hui – dénoncent le sort fait à l'enfant, l'égoïsme, l'impérialisme, l'intolérance des parents, tous plus ou moins abusifs. Quant aux jeunes, beaucoup d'entre eux commencent, dans les années 60, à enfoncer violemment les portes des foyers clos. Devenus eux-mêmes adultes et parents, ils contribuent à donner un visage nouveau à la famille.

Celle-ci, en effet, après la parenthèse du « baby-boom » des années 1942-1964, redevient malthusienne, mais dans des conditions profondément différentes de celles du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e. Au malthusianisme pratiqué pour le bien de l'enfant, qui sous-entend notamment le souci de ne pas morceler le patrimoine, si modeste soit-il, succède un malthusianisme surtout hédoniste (mais dans les motivations duquel peuvent entrer aussi la peur de l'avenir et la contrainte de conditions socio-économiques défavorables). Autant, sinon plus, que l'épanouissement de l'enfant, c'est l'épanouissement des deux parents qui compte désormais. Dans cette perspective, ceux-ci souhaitent que la présence d'un ou de deux enfants et les soins qu'ils exigent gênent le moins possible leur propre existence et leurs activités. Première conséquence, rendue possible par les énormes progrès des techniques contraceptives, la conception est maintenant programmée, changement radical analysé en ces termes par le démographe Henri Léridon : « Nous sommes peut-être en train de vivre un bouleversement aussi silencieux et aussi important que celui de

La place de l'enfant dans la société française depuis le XVI^e siècle

la France paysanne de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Puisque l'état "normal" pour un couple devient celui de non-conception, c'est la conception qui doit être décidée. Du coup, il devient nécessaire de se trouver des raisons pour avoir un enfant, au lieu de se contenter des raisons de n'en point avoir trop. » Deuxième conséquence : le fait que très souvent la mère travaille hors de chez elle, autant par goût que par nécessité économique, se conjuguant avec le désir de socialiser l'enfant très tôt et avec les progrès de l'institution scolaire, aboutit à renforcer encore le rôle de celle-ci. La crèche, l'école maternelle, mais aussi la garde à domicile se substituent de plus en plus à la famille et accueillent les enfants d'un même bourg ou d'un même quartier, quelle que soit leur origine sociale, contribuant à égaliser quelque peu leurs chances. Plus grands, ils acquièrent très vite une autonomie de comportements (mais non l'autonomie matérielle) que les parents ne peuvent ou ne veulent pas leur contester.

Trop souligner les changements, c'est risquer d'oublier les permanences qui restent, sans doute, le plus important. Il n'en est pas moins vrai qu'en cette fin du XX^e siècle l'image de l'enfant et sa place dans la famille et dans la société françaises sont en train de se transformer aussi profondément qu'à la fin du XVIII^e siècle. Nouvel avatar d'une longue histoire.

François LEBRUN
Université de Rennes II

NOTE

1. Philippe Ariès, *l'Enfant et la Vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Plon, 1960; rééd., Paris, Éd. du Seuil, 1973.